Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC Primer SK 713

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CONLOC Primer SK 713

Groupe du produit: Primaire.
UFI: EW40-103P-M00X-JJ8E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Primaire pour Mastic silicone

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG
Rue: Kaltenbrunn 27
Lieu: D-82467 Garmisch-Partenkirchen
Téléphone: +49 (0)8821 956 90 Téléfax: +49 (0)8821 956 990
E-mail: info@ego.de
Interlocuteur: Laboratoire Téléphone: +49 (0)8821 956 960
E-mail: EGO-Labor@ego.de
Internet: www.ego.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959
+33 388373737 (24h/7d)
Centre anti-Poisons de Strasbourg
Member of EPECS network

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H336
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

C7-C9 Isoalkane
Titantetrabutanolat

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Étiquetage particulier

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 6,7

2.3. Autres dangers

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

silanes et siloxanes avec groupes fonctionnels et additives dans le solvant

Composants pertinents

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. Danger d'inhalation Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de cette section.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des informations supplémentaires sur la toxicologie dans la section 11 doivent être notées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, Poudre sèche, mousse résistante à l'alcool., Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion mène au dégagement forte de suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côte du vent.
Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de fuite dans les eaux, les égouts ou le sous-sol, informer l'autorité compétente. Contenir les fuites de fluide avec un matériau approprié (par exemple, de la terre).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Autres informations

Endiguer de plus grandes quantités et pomper dans des récipients appropriés.
Eloigner toute source d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Préventions des incendies et explosion

Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidissez les récipients en danger avec de l'eau pulvérisée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

toluène, Butanol, éthanol: n'est pas tératogène si la valeur limite d'exposition est respectée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Lors de la manipulation du produit, toujours porter des gants de protection. Matériau des gants recommandé: Gants de protection en caoutchouc fluoré Epaisseur du matériau:> 0,7 mm Temps de percée:> 480 min Matériau des gants recommandé: Gants de protection en stratifié à 5 couches de PE et EVOH (4H) Epaisseur du matériau:> 0,062 mm Temps de percée:> 480 min Veuillez vous adresser au fournisseur de gants pour la perméabilité et le temps de pénétration. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupure, l'abrasion et la durée de contact. Il convient de noter que la vie quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation déterminée par des tests en raison des nombreux facteurs d'influence (par exemple la température).

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Si une exposition par inhalation supérieure à la limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être exclue, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre à gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac /

amines), conformément aux normes reconnues telles que EN 14387. Porter un équipement de protection respiratoire approprié et des vêtements de protection en cas d'exposition à un aérosol ou à un aérosol. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines, particules), conformément aux normes reconnues telles que l'EN 14387 En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. Respectez les délais de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant de l'appareil.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.
En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu
Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	faible
Seuil olfactif:	indéterminé

		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	116 - 142 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7,0 vol. %	
Point d'éclair:	2 °C	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation:	380 °C	EN 14522
Température de décomposition:	Exempt	
pH-Valeur:	non applicable. Mélange non soluble dans l'eau	
Viscosité cinématique:	1 mm²/s	
Hydrosolubilité:	insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 25 °C)	50 hPa	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	121 hPa	
Densité (à 23 °C):	0,76 g/cm³	DIN 51757
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:	0,76 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température et pression ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Acides, Bases, Eau. La réaction se produit des alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme. Par humidité: éthanol, Butanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Estimation de la toxicité aiguë (ATE) (Oral(e)): > 5000 mg/kg

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

Irritation et corrosivité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Isoalcanes en C7 à C9: Provoque une irritation de la peau.
Titantetrabutanolat: Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Isoalcanes en C7 à C9: Les vapeurs peuvent être narcotiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Danger par aspiration

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Isoalcanes en C7 à C9: Danger par aspiration

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Danger par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Ces informations ne sont pas disponibles.

Expériences tirées de la pratique

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
La substance / le mélange ne contient aucun composant en quantité de 0,1% ou plus qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 ont des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

recommandation: Les matériaux qui ne peuvent pas être recyclés, retraités ou recyclés doivent être éliminés dans des installations approuvées conformément aux réglementations nationales, nationales et locales. Selon les réglementations, les méthodes de traitement des déchets peuvent inclure, par exemple, une élimination dans une décharge ou une incinération.

Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en concertation avec l'entreprise d'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

recommandation:
L'emballage doit être complètement vidé (sans gouttes, sans filet, sans spatule)., Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoalcanes en C7 à C9, tétrabutylate de titane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (C7-C9 isoalkanes, Titanium tetrabutanolate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (C7-C9 isoalkanes, Titanium tetrabutanolate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui



Marine pollutant: yes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Référence à d'autres sections

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état acturl de nos connaissances, mais ne constituent pas une gatantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)